

Prévoir l'avenir : Actépargne2, la solution d'épargne personnalisée de La France Mutualiste primée par la presse

Paris La Défense, 8 octobre 2018_ L'assurance vie reste le premier placement financier des ménages : 53% des Français détiennent ainsi un contrat selon une étude Ipsos menée en mars 2017. Financer ses projets, faire fructifier son épargne, préparer sa retraite ou encore aider ses enfants et petits-enfants, autant de projets situés au cœur de la transmission et de l'esprit de famille, valeurs phares de La France Mutualiste.

Son contrat d'assurance vie Actépargne2 remporte chaque année de nombreux suffrages grâce à sa combinaison gagnante : « **un bon cocktail de frais contenus, fonds en euros régulier et offre de diversification simple et efficace** » selon 60 Millions de Consommateurs qui l'a sélectionné parmi ses 24 « contrats stars » sur les 100 testés par les journalistes de son Hors-Série Argent et Banques qui vient de sortir. Une récompense qui vient compléter la Victoire de Bronze du magazine Le Particulier dans la catégorie « Contrat multisupport grand public » reçue en septembre et le Label Excellence 2018 des Dossiers de l'Épargne décerné en mars dernier.

Accessibles à tous : à partir de 300 €

Épargner et utiliser son épargne en totale liberté, voilà ce que permet Actépargne2 : **les versements sont libres** et accessibles avec soit un versement initial de 300 €, soit des versements programmés de 30€ minimum par mois ou de 50€ minimum pour des périodicités trimestrielles ou semestrielles. La solution offre également la possibilité de faire des versements complémentaires – non obligatoires – d'un montant minimum de 150€.

L'une de ses particularités tient aussi au frais sur versement dégressifs : plus l'adhérent verse, moins il paye de frais.

Enfin l'épargne est disponible à tout moment et peut-être retirée librement, ponctuellement ou de manière programmée. En 2017, le taux de rendement de son fonds euros* dépassait les 2% (2,018%), pour une moyenne de marché de 1.83 % (source : ACPR).

Une offre financière diversifiée de qualité

La France Mutualiste offre avec Actépargne2 la possibilité de diversifier son épargne dans des unités de compte**, donnant ainsi accès à ses adhérents aux différents marchés financiers (marchés actions, marchés obligataires...). Les fonds sélectionnés sont issus des meilleures sociétés de gestion, et ils bénéficient d'une très bonne notation par la société d'analyse financière Quantalys (5* pour la plupart des fonds). L'offre comprend des supports spécifiquement investis dans l'investissement socialement responsable.

CONTACTS PRESSE :

La France Mutualiste – Maud de Valicourt – tel : 01 40 53 78 97 / 06 82 68 53 76 – m.de-valicourt@la-france-mutualiste.fr
Comfluence - Laure CURIEN – tel : 01 40 07 98 27 - laure.curien@comfluence.fr

La gestion profilée, pour se faciliter la vie

Manque de temps, d'envie, ou même de connaissance pour gérer soi-même son portefeuille d'unités de compte ? Avec **la gestion profilée** mise en place en 2017, La France Mutualiste a pré-sélectionné les supports les plus appropriés au profil d'épargne de la personne : Sécuritaire (fonds en euros exclusivement), Prudent (25 % d'unités de compte) Equilibre (50% d'unités de compte) ou Dynamique (75% d'unités de compte). La gestion est gratuite et clés en main.

Néanmoins, l'adhérent peut choisir la **gestion libre** de ses investissements s'il le souhaite. Il bénéficie alors des évaluations de la société Quantalys - au jour le jour et historiques - de chacun des fonds en unités de compte, accessibles directement depuis le site internet de La France Mutualiste. Les quatre premiers arbitrages de l'année effectués dans le cadre de la gestion libre sont gratuits.

La transmission entre génération et l'esprit de famille : deux valeurs phares de La France Mutualiste au cœur d'Actépargne2

Actépargne2 a un autre atout dans sa manche : il est accompagné d'une garantie dite « plancher » qui protège l'épargne en cas de moins-values constatées au moment du décès (avant 75 ans), et permet de verser au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans la clause un montant au moins égal aux versements nets effectués (dans la limite de 152 500 € pour l'ensemble des contrats Actépargne2 souscrits).

** Brut de prélèvements fiscaux et sociaux et net de frais de gestion du contrat. Hors frais sur versement prévus au contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.*

*** La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.*

LA FRANCE MUTUALISTE

Conseil en assurance mutualiste, La France Mutualiste offre une protection complète aux particuliers : épargne retraite, dont la Retraite Mutualiste du Combattant, assurances de biens (auto, habitation) et assurances de personne (santé, emprunteur et prévoyance).

Le groupe compte 290 000 adhérents-clients, 320 000 contrats gérés, 380 salariés, 320 bénévoles, 62 agences, 9,2 milliards d'euros d'actifs dont 15,6% en immobilier.

Créé en 1891 dans un objectif de mutualisation de l'épargne de ses adhérents, La France Mutualiste défend les valeurs humaines et sociales de solidarité et d'engagement dans un esprit de famille. C'est ce qui l'amène cette année à s'engager particulièrement pour les personnes en situation de handicap, soit à travers son fonds social, soit par des actions de mécénat.